



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2010
Français
Original : anglais

I. Introduction

1. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a organisé une réunion consultative intersessionnelle de la Commission du développement durable sur la gestion des déchets solides en Afrique, qui s'est tenue du 25 au 26 novembre 2010, à Rabat. Environ 80 participants y ont assisté, dont des représentants de gouvernement de 24 pays africains, de la France, du Portugal, de la Roumanie et du Yémen; des représentants des services publics de gestion des déchets, du secteur privé, d'universités et d'organisations non gouvernementales; des experts du monde entier; et des représentants d'organismes des Nations Unies et d'autres organismes de développement.

2. La région Afrique a beaucoup de mal à faire face à l'accroissement rapide et à l'évolution des caractéristiques des déchets urbains et industriels. Le volume de déchets augmente considérablement en raison de la croissance économique, de l'essor démographique, et de la hausse de la consommation et de l'augmentation de la production de déchets par habitant. Outre les déchets municipaux solides, de nouveaux flux de déchets, notamment les déchets d'équipements électroniques, les déchets d'activités de soins, les déchets de matières plastiques, les déchets de construction et de démolition, ainsi que les déchets ménagers dangereux posent désormais problème. Faute d'être gérés correctement, ces déchets nuiront gravement à la santé humaine, aux écosystèmes et aux ressources, et feront ainsi peser une menace sur l'avenir de la région. Il conviendrait d'adopter une stratégie favorisant

prestation des services requis, et leur permettre d'économiser des ressources précieuses tout en dégagant des avantages pour la santé et l'environnement.

6. Les objectifs de la réunion étaient

14. Soutenir la gestion intégrée des déchets solides implique de soutenir également la réduction, la réutilisation et le recyclage (principe des « 3R »). Outre les avantages économiques (tels que la récupération des matériaux et de l'énergie) et sociaux (notamment en matière d'emploi) qui en résultent, le principe est lié à différentes questions de portée mondiale, dont le changement climatique et l'élimination progressive de substances dangereuses telles que les substances

21. Les politiques établies devraient également répondre aux préoccupations croissantes en matière de réglementation des déchets électroniques (ou e-déchets). Elles devraient aussi prévoir l'élimination des véhicules en fin de cycle et réglementer le retrait de la circulation des véhicules en fin de cycle et l'importation de véhicules. Il faut également améliorer les règles relatives aux mouvements transfrontières des déchets et leur application effective. Une formation adaptée et un renforcement des capacités des autorités douanières pourraient améliorer de façon notable le suivi des mouvements transfrontières des produits électroniques et des véhicules hors d'usage.

22. L'un des plus gros problèmes est l'absence d'engagement politique résolu et de prise en main au niveau politique de la gestion durable des déchets solides et des questions de durabilité connexes relatives à la santé publique et à l'environnement, comme en témoigne le manque de données et d'informations précises sur les déchets (leur production, leur composition, leur collecte, leur recyclage et leur élimination). Dans la plupart des cas, les données proviennent de projets distincts dirigés par les donateurs.

Obstacles institutionnels

23. Il existe à l'heure actuelle de multiples institutions dont les activités se recoupent et dont les responsabilités et les compétences ne sont pas clairement définies. La mise en œuvre d'une action coordonnée des différentes institutions nationales et locales reste difficile en particulier pour ce qui est de l'application de plans d'action stratégiques multipartites en faveur de la gestion intégrée des déchets solides. C'est par ailleurs essentiel de renforcer les capacités des autorités locales, en particulier en ce qui concerne la gestion des flux de déchets, notamment des déchets dangereux. Des programmes de formation et de renforcement des compétences devraient être intégrés dans l'éducation en vue de former davantage de professionnels dans le secteur de la gestion des déchets en Afrique. La formation devrait être également pratique. Les représentants des organisations communautaires et des communautés locales pourraient aussi recevoir une formation à la gestion des installations décentralisées de traitement des déchets.

aux départements et divisions chargés de la gestion des déchets. Ceux-ci devraient également être habilités à exercer de manière indépendante toutes les fonctions liées à la gestion intégrée des déchets solides (fonctions de planification, commerciales et financières), dans le cadre de rôles et de responsabilités bien définis.

26. Un centre de connaissances sur la gestion des déchets dans toute l'Afrique doit être établi pour y publier les documents de recherche, organiser chaque année des réunions techniques et des « expositions » sur les déchets, afin de diffuser les connaissances et de promouvoir les réseaux régionaux, notamment le transfert de connaissances à tous les niveaux et entre tous les intervenants (les milieux

la durabilité des technologies. Celle-ci étant nettement participative, elle tient compte des préférences et des décisions au niveau local. Une approche globale (en amont et en aval) est donc souhaitable au moment de choisir une technologie plutôt qu'une autre. L'échange de données en la matière sera utile pour déterminer la technologie et le matériel le plus approprié.

32. Les pays africains ne visent pas forcément d'emblée le plus haut niveau de qualité en matière de gestion des déchets. On peut recommander de procéder par étapes et de traiter d'abord les problèmes prioritaires (par exemple en commençant par établir des systèmes de collecte distincts pour les déchets sanitaires). L'Afrique est dans une phase de transition technologique, en particulier pour ce qui est de la gestion des décharges existantes. Une démarche échelonnée, ou par étapes, est à recommander.

33. Pour réduire les coûts, il faut optimiser la collecte et le transport des déchets (qui représentent environ 67 % du montant total). Des efforts doivent être faits en particulier pour régler la question de l'accès aux rues étroites. À ce propos, de nouveaux types de véhicules spécialisés sont nécessaires.

34. Acquérir de l'expérience en matière d'utilisation des technologies est tout aussi important. L'entretien préventif par exemple est essentiel, et des manuels et des directives concernant l'utilisation et l'entretien des machines sont nécessaires, de même que des programmes de formation en cours d'emploi (dans la langue locale) et des programmes pratiques de renforcement des capacités (par exemple sur la façon de préparer les listes des pièces détachées ou d'en faire l'inventaire). L'établissement d'ateliers pour l'entretien du matériel est un élément central de l'infrastructure de gestion des déchets. Cependant, il n'est bien souvent pas pris en compte dans le système global de gestion des déchets en Afrique.

45. Conscients des moyens limités des autorités locales responsables de la gestion des déchets, les participants à la réunion ont recommandé la participation active de l'ensemble des acteurs aux niveaux local, national, régional et international, y compris ceux du secteur informel. Une innovation majeure pourrait être la mise en place d'un système de réseaux efficace entre partenaires potentiels et acteurs pour l'échange d'informations, de meilleures pratiques, d'outils et de technologies.

46. Les participants à la réunion ont recommandé de tirer parti des partenariats déjà conclus en matière de gestion des déchets. Dans un premier temps, il conviendrait de réunir des informations sur les partenariats existants. Tout en étudiant les modèles de partenariat internationaux, il faudrait adapter les partenariats existants et nouveaux au contexte africain, en tenant compte des différences et des particularités des différentes catégories de partenaires aux niveaux international, régional, national et local.

47. Pour que ces partenariats soient efficaces, les cadres politiques et institutionnels doivent être favorables à l'ensemble des parties prenantes et partenaires potentiels, y compris les municipalités, le monde des affaires, les petits prestataires de services (notamment ceux du secteur informel), les institutions financières internationales, les banques locales et régionales, les organisations non gouvernementales et les associations locales.

48. Compte tenu des observations et recommandations susmentionnées, les participants ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Rabat sur la gestion durable des déchets en Afrique (voir annexe).

49. Les participants ont remercié le Gouvernement marocain, qui

Annexe

Déclaration de Rabat sur la gestion durable des déchets en Afrique

1. Les 25 et 26 novembre 2010, à Rabat, les représentants d'organisations chargées de la gestion des déchets solides venant de 28 pays (dont 24 africains), du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour le développement régional, ainsi que des spécialistes du secteur se sont penchés sur diverses questions prioritaires concernant la gestion des déchets solides en Afrique et sur les sujets connexes.

avec le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres partenaires.

8. Des systèmes intégrés de gestion des déchets solides bien conçus peuvent être plus rentables s'ils reposent sur l'approche des « 3R » (réduire, réutiliser et recycler). En effet, l'essentiel des déchets recyclables de la région Afrique est transporté ailleurs pour être transformé, ce qui occasionne pour la région la perte de certains avantages économiques. Il faut absolument faire mieux comprendre en quoi ces avantages sont un moteur pour promouvoir des pratiques intégrées de gestion des déchets solides et s'intéresser aux déchets en tant que ressource.

9. Le rôle du secteur informel n'est pas reconnu à sa juste valeur et doit être renforcé. L'intégrer formellement au processus de gestion des déchets profitera à toutes les parties prenantes. Le cadre législatif des pays africains peut être renforcé de façon à améliorer les conditions de vie et de travail des personnes dans le secteur informel.

10. Il y a peu d'informations sur les déchets solides. L'accès à des données sur le volume et la composition des déchets produits permettra de prendre des décisions en connaissance de cause quant au choix des investissements et des technologies. Pour améliorer la couverture des services, les autorités locales et les autres prestataires devraient être encouragés à mettre en place des systèmes de suivi afin de collecter des données et des informations en vue d'investissements directs et sûrs.

11. La question des mouvements transfrontières des déchets vers l'Afrique est préoccupante. Outre les risques qu'ils font peser sur la santé humaine et l'environnement, les nouveaux flux de déchets tels que les déchets d'équipements électroniques rendront encore plus problématique l'élimination des déchets. Les conventions internationales doivent être appliquées, notamment par le biais de la coopération régionale.

12. Bien que l'Afrique connaisse une urbanisation extrêmement rapide, il est nécessaire d'envisager des solutions pour les zones rurales aussi bien que pour les mégapoles et les petits centres urbains. Une formule passe-partout ne conviendrait pas compte tenu de la diversité de la région.

13. Établir des partenariats avec toutes les parties prenantes essentielles,